



## Mémoire au Comité permanent des finances Conseil des académies canadiennes – Demande de renouvellement de financement

### Résumé

Pour qu'un processus d'élaboration des politiques publiques soit efficace, il faut une organisation indépendante qui repère, évalue et communique les meilleures données probantes provenant de divers secteurs, disciplines et régions, au Canada et ailleurs. Tel est justement le rôle du Conseil des académies canadiennes (le Conseil)<sup>1</sup> depuis 2006. Afin d'éclairer une élaboration judicieuse des politiques publiques, le Conseil choisit et soutient des comités d'experts indépendants à qui il confie, en réponse à des questions posées par le gouvernement du Canada sur des sujets importants, la réalisation d'études qui feront autorité. Cela apporte une valeur unique au gouvernement fédéral principalement à trois égards :

1. Le Conseil offre une capacité permanente qui permet au gouvernement d'obtenir des réponses crédibles à un large éventail de questions concernant les politiques.
2. La valeur particulière du travail du Conseil découle d'une combinaison unique d'autorité, de crédibilité et de rentabilité. Au cours des 10 années de mandat du Conseil, les efforts bénévoles de plus de 850 experts auront représenté une somme équivalant à quelque 16 millions de dollars, amplifiant d'autant l'investissement du contribuable dans le Conseil.
3. Ce travail est complémentaire des responsabilités stratégiques du gouvernement, ce qui suscite dans le public la confiance que les questions importantes reçoivent des décideurs toute l'attention voulue. Les évaluations du Conseil constituent un service public en rassemblant, analysant et synthétisant des données probantes se rapportant aux responsabilités de tout un éventail de ministères.

Par leur portée, les 33 évaluations réalisées par le Conseil à ce jour couvrent presque tous les thèmes des consultations prébudgétaires et plus particulièrement sur celui-ci : « Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation. »

Il faut au Conseil un financement stable et suffisant pour que le gouvernement puisse continuer de compter sur lui comme ressource économique et indépendante pour l'élaboration de politiques solides. Le Conseil demande donc le renouvellement de son financement, soit 30 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre du budget de 2015. Cette somme lui permettra de réaliser 25 évaluations pour le gouvernement du Canada.

*Le Comité a conclu que le Conseil a une incidence considérable sur un certain nombre de secteurs de politiques et de programmes, et qu'étant donné son approche méthodologique rigoureuse, il continuera d'avoir une incidence bénéfique pour le gouvernement du Canada, les leaders d'opinion et la société canadienne.*

Comité d'évaluation externe, 2013

---

<sup>1</sup> Le Conseil se compose d'un conseil des gouverneurs, d'un comité consultatif scientifique et d'un petit secrétariat dirigé par une présidente-directrice générale et soutenu par les académies membres fondatrices (la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé).



## Introduction

Afin d'éclairer une élaboration judicieuse des politiques publiques, le Conseil choisit et soutient des comités d'experts indépendants à qui il confie la réalisation d'études qui feront autorité sur des sujets importants. Le Conseil, qui a commencé à exercer son mandat début 2006, a démarré avec un investissement du gouvernement du Canada de 30 millions de dollars sur 10 ans. Dans le cadre de ce mandat, il a réalisé un grand nombre d'évaluations d'experts en réponse à des questions posées par tout un éventail de commanditaires gouvernementaux fédéraux, dont Industrie Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Font également partie des commanditaires les conseils subventionnaires, le gouvernement de l'Ontario et le Consortium Canadien des universités de la recherche océanographique.

À ce jour, le Conseil a réalisé 33 études couvrant un large éventail de sujets relatifs à l'innovation, à la performance économique, à la santé, à l'éducation et à la formation, à la production de ressources, à l'environnement, à l'Arctique canadien et aux données probantes nécessaires dans différents aspects de la politique de réglementation, le tout concernant le Canada. En bref, le travail du Conseil est en lien direct avec la plupart des thèmes des consultations prébudgétaires de 2014 (encadré 1).

### Encadré 1 : Concordance des rapports du Conseil avec les thèmes des consultations

*Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation*

L'innovation est le moteur fondamental de la compétitivité des entreprises canadiennes. Plusieurs évaluations du Conseil étudient minutieusement le lien :

- *L'État de la science et de la technologie au Canada* a aidé à jeter les bases des priorités du gouvernement en matière de financement des sciences et de la technologie, comme le montre la Stratégie des sciences et de la technologie annoncée en 2007.
- Le rapport du Comité d'experts sur l'innovation dans les entreprises (2009), pilier de l'élaboration de politiques publiques dans ce domaine, est beaucoup cité au Canada et ailleurs.
- Ces deux rapports, ainsi que le rapport de suivi de 2012 sur *L'État de la science et de la technologie au Canada* et son pendant, *L'état de la R-D industrielle au Canada* (2013), ont une incidence sur la priorité actuelle du gouvernement concernant l'emploi et la croissance, car ils fournissent des données probantes supplémentaires pour l'élaboration des politiques.
- *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation* (2013) synthétise les conclusions de sept évaluations du Conseil et démontre que ses rapports, qui font référence en matière de données probantes, redéfinissent le débat sur les sciences et l'innovation au Canada.



*Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation*

Plusieurs évaluations portent sur le domaine de la santé, y compris les thérapies pour enfants, la transmission de la grippe, la sécurité alimentaire des populations autochtones, les effets sur la santé des armes à impulsions, et la santé animale. Si l'on y ajoute les évaluations sur les compétences des Canadiens en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM), la formation commerciale et les femmes dans la recherche, le Conseil contribue directement à ce thème.

*Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation*

Des évaluations portent sur des aspects de la réglementation canadienne dans des domaines allant de la nanotechnologie et de la technologie de l'information « verte » à la gestion des eaux souterraines et à l'évaluation de la sécurité des produits chimiques.

**Proposition de valeur**

Le Conseil apporte une valeur unique au gouvernement fédéral principalement à trois égards:

1. Le Conseil offre une capacité permanente qui permet au gouvernement d'obtenir des réponses crédibles à un large éventail de questions concernant les politiques. Cela évite les délais et le coût liés à la création de commissions et comités spéciaux. La plupart des grands pays développés ont des organisations qui réalisent des évaluations d'experts indépendantes similaires à celles du Conseil. La plus éminente est le National Research Council of the U.S. National Academies, organisation créée en 1916 et dont le Conseil s'inspire beaucoup dans sa forme.
2. La valeur particulière du travail du Conseil découle d'une combinaison unique d'autorité, de crédibilité et de rentabilité. L'autorité des rapports du Conseil reflète la qualité des comités d'experts et un processus d'examen par les pairs rigoureux qui est supervisé par un éminent comité consultatif scientifique et par le conseil des gouverneurs. La crédibilité des travaux du Conseil est encore renforcée par son indépendance. Les commanditaires des études ne choisissent pas les experts qui composent les comités et ne donnent pas leur aval aux rapports avant leur publication. La rentabilité de la méthodologie du Conseil, confirmée par des évaluations externes, découle a) du service bénévole de tous les experts des comités et des examinateurs, le Conseil ne couvrant que les frais remboursables (cet effort de plus de 850 experts aura représenté une somme équivalant à quelque 16 millions de dollars, amplifiant d'autant l'investissement du contribuable dans le Conseil); et b) de la rentabilité inhérente à une capacité permanente pleinement occupée, dotée d'un ensemble de procédures efficaces et de compétences accumulées au fil des neuf dernières années. L'encadré 2 montre comment le processus du Conseil crée de la valeur dans une évaluation typique.



3. Le travail du Conseil est complémentaire des responsabilités stratégiques du gouvernement. Les évaluations du Conseil constituent un service public en rassemblant, analysant et synthétisant des données probantes en réponse aux questions posées par le gouvernement. Comme les évaluations ne font pas de recommandations stratégiques, elles ne compromettent pas les prérogatives décisionnelles du gouvernement. Les conclusions sont publiées dans un langage clair afin d'éclairer les discussions stratégiques et de susciter dans le public la confiance que les questions importantes reçoivent des décideurs toute l'attention voulue.

## **Encadré 2 : Processus d'évaluation du Conseil**

Au cours de la dernière décennie, le Conseil a affiné son processus comme suit :

- Un commanditaire, généralement un ministre fédéral (p. ex. le ministre de l'Industrie ou des Ressources naturelles) propose une question.
- Le Conseil, avec l'approbation de son conseil des gouverneurs, accepte de réaliser une étude (p. ex. « Comment pourrait-on utiliser des technologies nouvelles et existantes pour réduire l'empreinte environnementale de l'exploitation des sables bitumineux? »).
- Le Conseil forme un comité de 10 à 15 experts compétents canadiens et étrangers qui se réunissent trois ou quatre fois en personne (et souvent en ligne) afin de discuter des données probantes et de rédiger un rapport. Le personnel du Conseil s'occupe de toute la logistique et aide le comité, à sa demande, dans les recherches et la rédaction.
- L'avant-projet de rapport est examiné (anonymement) par des pairs et le comité se réunit en personne une dernière fois pour apporter les révisions nécessaires.
- Le rapport final est approuvé par le conseil des gouverneurs et affiché sur le site Web du Conseil en anglais et en français.

## **Incidence**

En septembre 2013, un comité d'évaluation externe, relevant du ministre de l'Industrie, a confirmé que le Conseil avait atteint ses objectifs déclarés et que sa production a eu une incidence notable sur plusieurs domaines politiques et qu'il continuera « d'exercer une influence des plus positives pour le gouvernement du Canada, les leaders d'opinion et la société canadienne ». Il ressort par ailleurs d'un audit de gestion réalisé en 2013 que par rapport à des travaux comparables menés par le National Research Council aux É.-U. et la Royal Society au R.-U., ceux du Conseil sont, malgré sa relative jeunesse, de qualité et de rentabilité équivalentes.



*Dans le laps de temps relativement court écoulé depuis sa création, le Conseil a accompli un excellent travail en produisant des rapports de grande qualité qui sont utilisés par les décideurs pour fournir aux Canadiens une meilleure politique publique fondée sur des données probantes.*

Comité d'évaluation externe, 2009

Le Comité permanent des finances du Parlement, le Budget de 2013, la Chambre de commerce du Canada, la Bibliothèque du Parlement et Génome Canada, entre autres, prennent acte des rapports du Conseil ou les citent. De plus, ils sont régulièrement mentionnés dans les communications publiques de ministres et de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et de plusieurs gouvernements provinciaux. Ces incidences tangibles sur l'élaboration des politiques, ajoutées à l'augmentation constante des consultations du site Web du Conseil et à sa place dans les médias sociaux, témoignent de la visibilité accrue des évaluations.

La demande en constante augmentation d'études du Conseil, non seulement de la part d'un éventail croissant de commanditaires fédéraux, mais aussi de gouvernements provinciaux et de groupes non gouvernementaux, est sans doute l'indicateur le plus révélateur de son incidence.

*Il est clair qu'on ne tardera pas à reconnaître l'importance du Conseil dans tous les aspects de la recherche et des données probantes essentielles à l'élaboration des politiques canadiennes et, en même temps, utiles à la science de manière universelle.*

Rita R. Colwell, ancienne directrice de la National Science Foundation des É.-U. (décembre 2012)

## **L'avenir**

La nécessité d'une organisation telle que le Conseil n'est devenue que plus apparente depuis son lancement en 2006. Il faut au processus d'élaboration des politiques publiques une organisation indépendante capable de repérer, évaluer et communiquer les meilleures données probantes provenant de divers secteurs, disciplines et régions, au Canada et ailleurs. Or, c'est précisément pour cela que le Conseil a été créé. Surtout, la mission du Conseil complète étroitement les capacités internes du gouvernement, car partout les gouvernements comptent de plus en plus sur des analyses d'experts externes dans le processus d'élaboration des politiques. Le Conseil est une source de telles analyses fondées sur des données probantes on ne peut plus crédible, économique et faisant autorité.

Le Conseil a bâti sa réputation sur l'évaluation minutieuse et bien étayée de questions concernant l'élaboration de politiques contemporaines, ce qu'il faut préserver à l'avenir. Mais l'élaboration des politiques va plus vite aujourd'hui, comme tant d'autres aspects du monde des affaires et de la vie culturelle. Le Conseil s'adaptera à ce nouveau rythme en complétant ses études globales par d'autres plus ciblées et moins longues à réaliser. Il ne compromettra toutefois pas sa méthodologie, qui reste la source de sa crédibilité.

Le Conseil continuera d'élargir l'éventail des ministères fédéraux qu'il sert et de répondre au nombre croissant de demandes des provinces et d'ONG du secteur public (les clients non fédéraux doivent couvrir le coût de tout travail que le Conseil effectue pour eux).



## **Proposition de financement**

Le financement de départ de 30 millions de dollars du Conseil par le gouvernement couvrait une période de 10 ans, y compris la phase initiale de démarrage. Les dépenses des premières années, alors que le Conseil se forgeait une réputation et constituait son équipe, étaient par conséquent nettement inférieures au niveau maintenant nécessaire pour faire face à une demande croissante venant d'un bien plus large éventail d'organismes fédéraux. Les dépenses annuelles sont actuellement supérieures à 6 millions de dollars. Le Conseil demande donc un renouvellement de financement de 30 millions de dollars sur cinq années financières à compter de 2015-2016. Un financement quinquennal est demandé en tenant compte du fait qu'il faut parfois de 12 à 18 mois pour réaliser des évaluations. À ce financement s'ajouteront les revenus provenant d'une somme de travail non fédéral limitée, principalement pour des provinces, travail pour lequel le Conseil sera entièrement rémunéré par ces autres commanditaires. En contrepartie du financement fédéral, le Conseil réalisera un maximum de 25 évaluations sur proposition du gouvernement du Canada. Un financement stable et suffisant garantira que le Conseil continue d'être la principale source d'évaluation de données probantes économique et faisant autorité nécessaire à l'élaboration de politiques solides au Canada.